

Centre Hospitalier de Valenciennes

DELEGATION DE SIGNATURE ET NOMINATION D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

N° 8858

Le directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et du centre hospitalier de Fourmies,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7, R.6143-38, R.6145-1 et suivants, D.6143-33 à D.6143-35,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la directrice générale du centre national de gestion en date du 12 juillet 2023 nommant Monsieur Nicolas SALVI en qualité de directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et du centre hospitalier de Fourmies à compter du 1er septembre 2023,

Vu la nomination de Madame Léna TOMMASINI en qualité de directrice adjointe aux centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu la fiche de poste de Madame Léna TOMMASINI,

Vu les organigrammes des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Léna TOMMASINI, directrice adjointe en charge de la recherche & innovation et du cabinet du Directeur général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions, contrats, notes de services et correspondances liés à la recherche clinique des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies à compter du 1er janvier 2025.

Article 2 :

Madame Léna TOMMASINI peut engager les dépenses afférentes à la recherche clinique, après accord du chef de pôle 13 Ressources, dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des règles de la commande publique et des recommandations imposées par la certification des comptes.

Article 3 : Gardes de direction

Délégation de signature est donnée à Madame Léna TOMMASINI, au titre de la garde de direction du centre hospitalier de Valenciennes et de Fourmies, en tant que représentant de l'autorité légale à l'effet de signer, au cours des gardes de direction qui lui sont confiées, toute décision ou correspondance liée à la vie hospitalière, notamment à la prise en charge des patients, à l'état civil, aux actes médico-légaux, à la gestion des ressources humaines, à la sécurité des personnes et des biens, à la continuité du service public ou présentant un caractère d'urgence manifeste.

Cette délégation concerne également les procédures d'admission et les décisions prises sur le fondement de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Centre Hospitalier de Valenciennes

Article 4 :

Tous les documents, décisions signés par délégation du directeur général comportent la signature du délégataire ainsi que la mention, en caractères lisibles, du prénom, du nom et de la qualité de celui-ci. Il est précisé que le délégataire signe par délégation du directeur.

Le délégataire saisit le directeur général pour toute affaire nécessitant un examen spécifique et le tient informé des actes signés dans le cadre de la présente délégation qui méritent une attention particulière, sachant que le directeur général peut, à tout moment, évoquer toute affaire relevant des champs délégués.

Article 5 :

Le directeur général et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 6 :

La présente décision prend effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

Elle fait l'objet :

- D'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord,
- D'un affichage dans les locaux de l'établissement ainsi que sur son site internet,
- D'une transmission à la Trésorerie.

Elle sera par ailleurs :

- Portée à la connaissance du conseil de surveillance,
- Remise à chaque personne disposant d'une délégation.

Article 7 :

Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Fait à Valenciennes, le 19 décembre 2024

Le Directeur général

Nicolas SALVI

Centre Hospitalier de Valenciennes

Décision n° 8858

Délégation de signature et nomination
d'ordonnateurs suppléants

Spécimen des signatures

La Directrice adjointe en charge de la recherche & innovation et du cabinet du Directeur général
des centres hospitaliers de Valenciennes et de Fourmies

Madame Léna TOMMASINI



Centre Hospitalier de Valenciennes

Décision n°8858

Délégation de signature et nomination
d'ordonnateurs suppléants

ANNEXE I

Articles & chapitres des divers budgets

687100	Amort. exceptionnel frais étude	67340	Annulation de titre ex-antérieur
687102	Amort. exceptionnel frais recherche	67341	Annulation titres hos. et tarif spé.
687103	Amort. exceptionnel frais de publicité	67348	Annulation autres titres ex-antérieur
681111	DAM frais études & recherches	671800	Charges exceptionnelles
681112	DAM autres immo incorporelles		
681511	Dotation provision capital décès	672203	Ex-antérieur charges à caractère général
		6571	Subventions, participation
678	Autres charges exceptionnelles	6578	Autres subventions
208101	Autres immob.		
2183210	Mat. Bureau Mat informatique	203100	Compléments de mission
203101	Frais d'étude D.S.I.O.	658800	Autres Charges de Gestion
2135180	Agenc ¹ , Aménag ¹ , Installation informatique	667000	Charges Nettes/Cessions Val M0b
602651	Fournitures informatiques stockées	668000	Autres Charges Financières
606251	Fournitures informatiques directement affectées		
613251	Locations mobilières informatiques		
6151610	Maintenance informatique à caractère médical		
6152610	Maintenance informatique à caractère non médical		
626501	Abonnement Intranet		
628400	Informatique (logiciels et matériels)		
618401	Cotisations informatiques		
672202	Ex-antérieur informatique à caractère médical		
672302	Ex-antérieur informatique à caractère général		